

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 45-431-1932 Indemnités.

n° 45-431-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 octobre 1932

Numéro JO  
n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro  
30 octobre 1932

### TEXTE INTÉGRAL

les décisions du 3 juillet 1930, allouant une indemnité de permanence aux plantons en service au cabinet du gouverneur, et du 23 décembre 1931, portant augmentation de l'indemnité de permanence allouée au personnel susvisé, sont rapportées en ce qui concerne Djama Hassen, planton de 1re classe. Une indemnité mensuelle de permanence de 40 Francs est accordée au planton de 1re classe Djama Hassen, en service au cabinet du gouverneur pour compter du 1er octobre 1932.